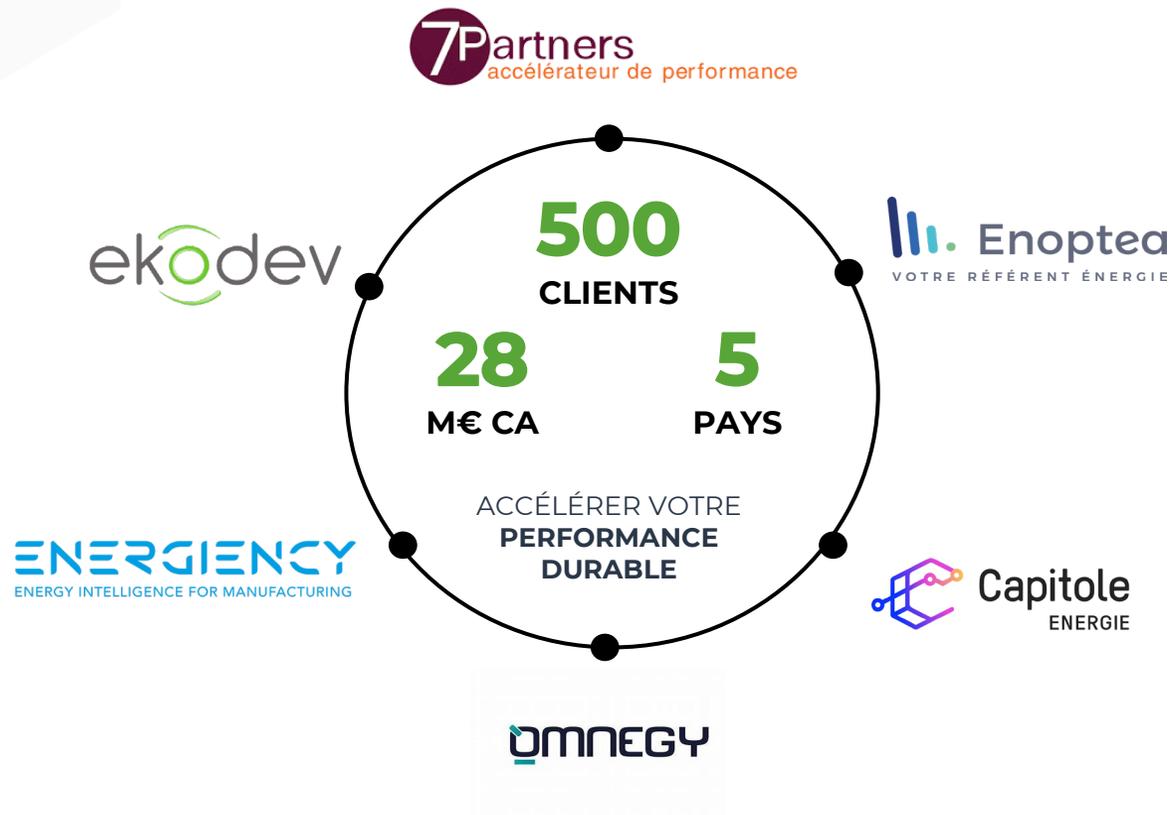


epsa

Wébinar 

Projet de loi de finances (PLF) 2025 :
Quelles solutions pratiques pour réduire vos coûts énergétiques ?

Novembre – 2024



11 SECTEURS D'ACTIVITÉS

Automobile, Défense, Industrie, Secteur Public, Aéronautique, Transport, Médical, Laboratoire & chimie, Electronique, Environnement



220 COLLABORATEURS



8 BUREAUX



Sommaire

- 1.** Fiscalité énergétique : de quoi s'agit-il ?
- 2.** Récentes évolutions & actualités en lien avec le projet de loi de finances (PLF) 2025
- 3.** Solutions pratiques pour réduire votre fiscalité énergétique
- 4.** EPSA : notre valeur ajoutée
- 5.** À vos questions !



Fiscalité
énergétique :
de quoi s'agit-il ?

Les différentes taxes présentes sur vos factures d'énergie

Document à conserver 5 ans Page 2/4

Détail de la facture du 15/03/2019 N [REDACTED]

Votre contrat Electricité

"Tarif Bleu" - 06 kVA - Option Base - Compteur électromécanique n° [REDACTED]

Abonnement	Prix €HT/mois	Montant €HT	TVA
Base - 06kVA - du 25/02/18 au 31/07/18	7,16	36,96	5,5%
Base - 06kVA - du 01/08/18 au 24/02/19	7,37	50,40	5,5%
Base - 06kVA - du 25/02/19 au 27/03/19	7,37	7,37	5,5%
Déduction - Base - 06kVA - du 25/02/18 au 27/03/18	7,16	-7,16	5,5%
Total Abonnement (dont acheminement 59,49 €)		87,57	

Consommation	Relevé début	Relevé fin	Conso kWh	Prix €HT/kWh	Montant €HT	TVA
Base - 06kVA - du 25/02/18 au 24/02/19	54823 (Estimé)	57285 (Estimé)	2462	0,0894 (0)	220,02	20,0%
Total Consommation (dont acheminement 90,21 €)			2462		220,02	

Taxes et Contributions	Conso kWh	Prix €HT/kWh	Montant €HT	TVA
Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)	2462	0,00959 (0)	23,62	20,0%
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE)	2462	0,02250	55,40	20,0%
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)			16,08	5,5%
Total Taxes et Contributions			95,10	
Total Electricité hors TVA			402,69	

Votre contrat Gaz naturel

"Avantage Gaz" - Option Conso 2 - Compteur non communicant n° [REDACTED]

Abonnement	Prix €HT/mois	Montant €HT	TVA
Conso 2 - du 25/02/18 au 30/06/18	15,49	64,15	5,5%
Conso 2 - du 01/07/18 au 24/02/19	17,99	141,38	5,5%
Conso 2 - du 25/02/19 au 27/03/19	17,99	17,99	5,5%
Déduction - Conso 2 - du 25/02/18 au 27/03/18	15,49	-15,49	5,5%
Total Abonnement		208,03	

Consommation	Relevé début	Relevé fin	Conso m³	Coef.gaz	Conso kWh	Prix €HT/kWh	Montant €HT	TVA
Conso 2 - du 25/02/18 au 24/02/19	8001 (Estimé)	9651 (Estimé)	850	11,150	9478 (0)	0,0399 (0)	377,77	20,0%
Total Consommation					9478		377,77	

Taxes et Contributions	Conso kWh	Prix €HT/kWh	Montant €HT	TVA
Contribution Tarifaire d'Acheminement Gaz (CTA) (0)			33,78	5,5%
Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (TICGN)	9478	0,008450	80,09	20,0%
Total Taxes et Contributions			113,87	
Total Gaz naturel hors TVA			699,67	

En conclusion : situation de votre compte depuis le démarrage de votre échéancier

Total facture hors TVA du 15/03/2019	1 102,36 €	
TVA 20,00 % sur un montant total de 756,90 €	151,38 €	
TVA 5,50 % sur un montant total de 345,46 €	19,00 €	
Total facture TTC du 15/03/2019	1272,74 €	Montant total 22,37 € TTC
Paiements déjà effectués (dont Electricité = -468,27 € et dont Gaz = -782,10 €)	-1250,37 €	



Facture d'électricité :

° Accise sur l'électricité (ex TICFE/CSPE)

- Accise s'appliquant à l'ensemble des livraisons d'électricité = 20,5 €/MWh

° Contribution tarifaire d'acheminement (CTA)

- Finance le régime de retraite des industries électriques et gazières = 21,93% du tarif d'acheminement

° Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

- 5,5% sur le montant de l'abonnement et la CTA et 20% sur le montant des consommations et de l'accise



Facture de gaz :

° Accise sur le gaz (ex TICGN)

- Accise s'appliquant à l'ensemble des livraisons de gaz = 16,37 €/MWh

° Contribution tarifaire d'acheminement (CTA)

- Finance le régime de retraite des industries électriques et gazières = 20,80% du tarif d'acheminement

° Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

- 5,5% sur le montant de l'abonnement et la CTA et 20% sur le montant des consommations et de l'accise

Taxes énergétiques : les droits d'accises sur l'électricité et le gaz



 **Accise sur l'électricité**

Taxe s'appliquant sur l'ensemble des livraisons d'électricité aux consommateurs finaux (particuliers et professionnels)

Recouvrée et acquittée par les fournisseurs d'énergie

Anciennement dénommée TICFE (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité) ou CSPE (contribution du service public de l'électricité)

 **Accise sur le gaz**

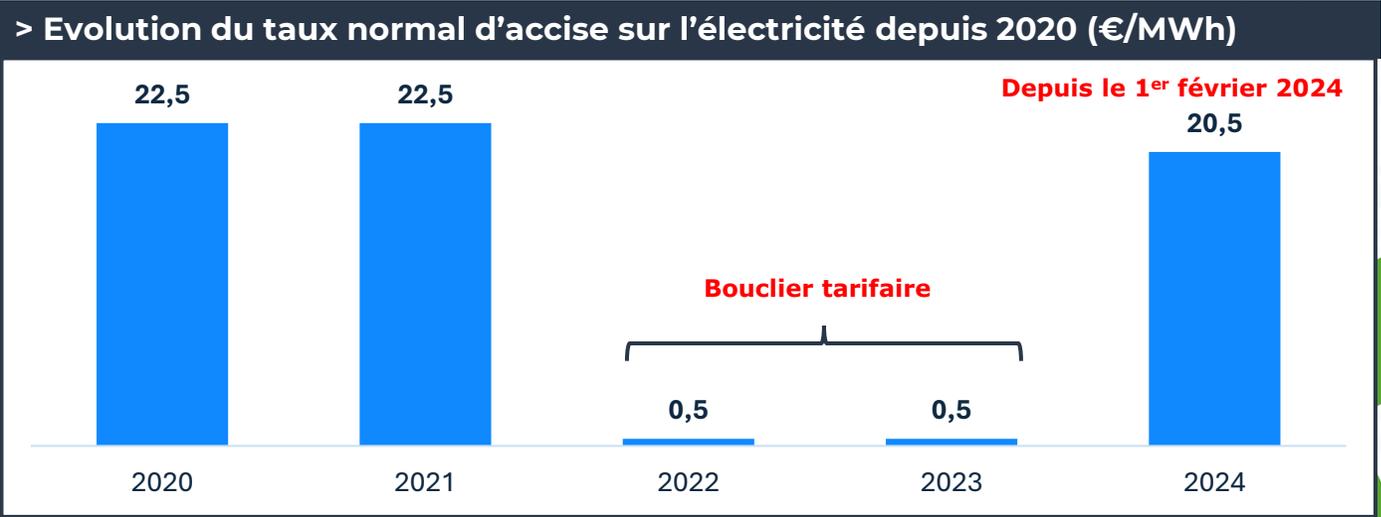
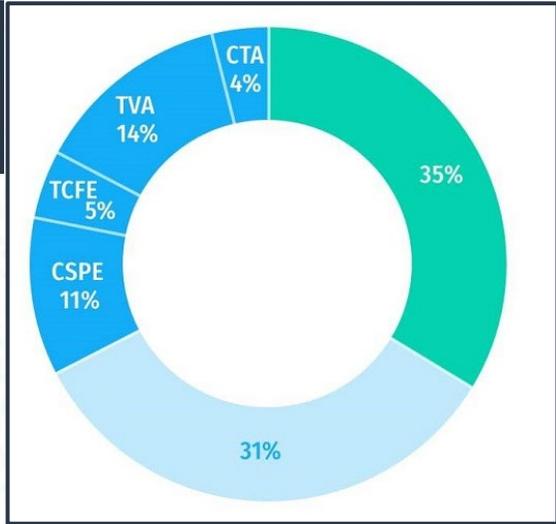
Taxe s'appliquant sur l'ensemble des livraisons de gaz naturel aux consommateurs finaux (particuliers et professionnels)

Recouvrée et acquittée par les fournisseurs d'énergie

Anciennement dénommée TICGN (taxe intérieure sur la consommation finale de gaz naturel)

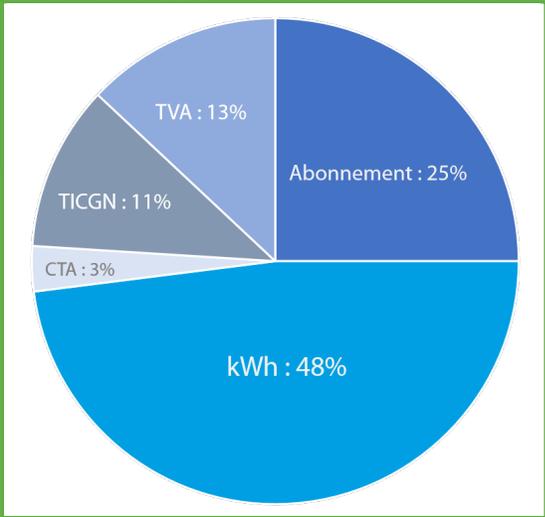
Accise sur l'électricité	
• Champs d'application	Toutes les quantités d'électricité livrées aux consommateurs finals (particuliers ou professionnels)
• Taux normal (2024)	20,5 €/MWh
• Gestion et recouvrement	Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
• Recettes fiscales	2021 : 7,3 milliards € / 2022 : 2,5 milliards € (bouclier tarifaire)
• Affectation des recettes	Budget général de l'Etat (financement des dispositifs de soutien aux énergies renouvelables)

> Comment se répartit le prix de votre facture électricité ?

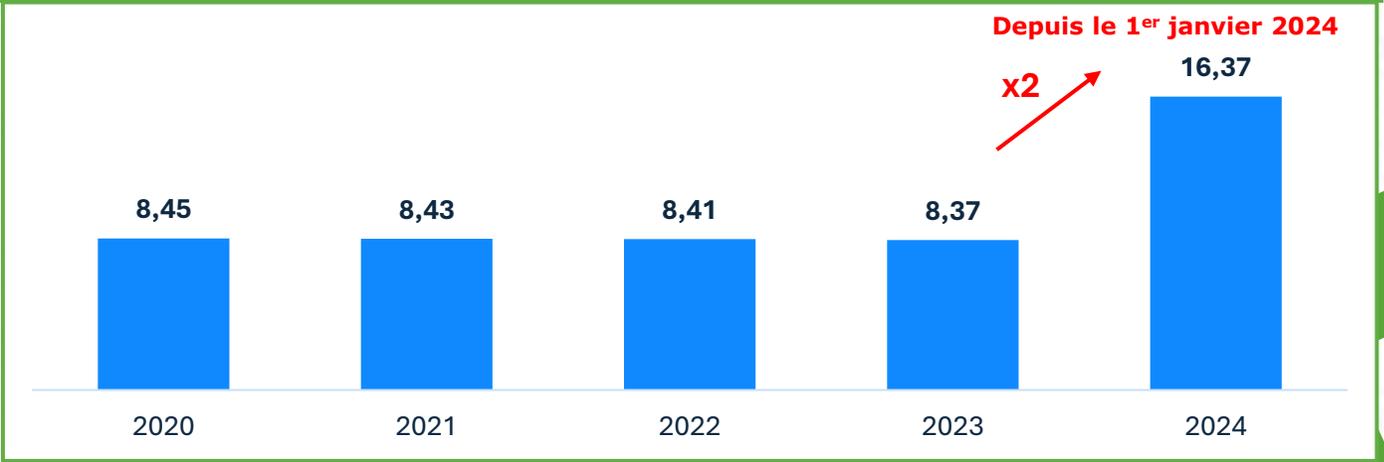


Accise sur le gaz	
• Champs d'application	Toutes les quantités de gaz naturels livrées aux consommateurs finals (particuliers ou professionnels)
• Taux normal (2024)	16,37 €/MWh
• Gestion et recouvrement	Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) = depuis le 1 ^{er} janvier 2022 (auparavant le service des Douanes)
• Recettes fiscales	2022 : 2,2 milliards € / 2023 : 2,1 milliards €
• Affectation des recettes	Budget général de l'Etat (financement des dispositifs de soutien aux énergies renouvelables)

> Comment se répartit le prix de votre facture de gaz ?



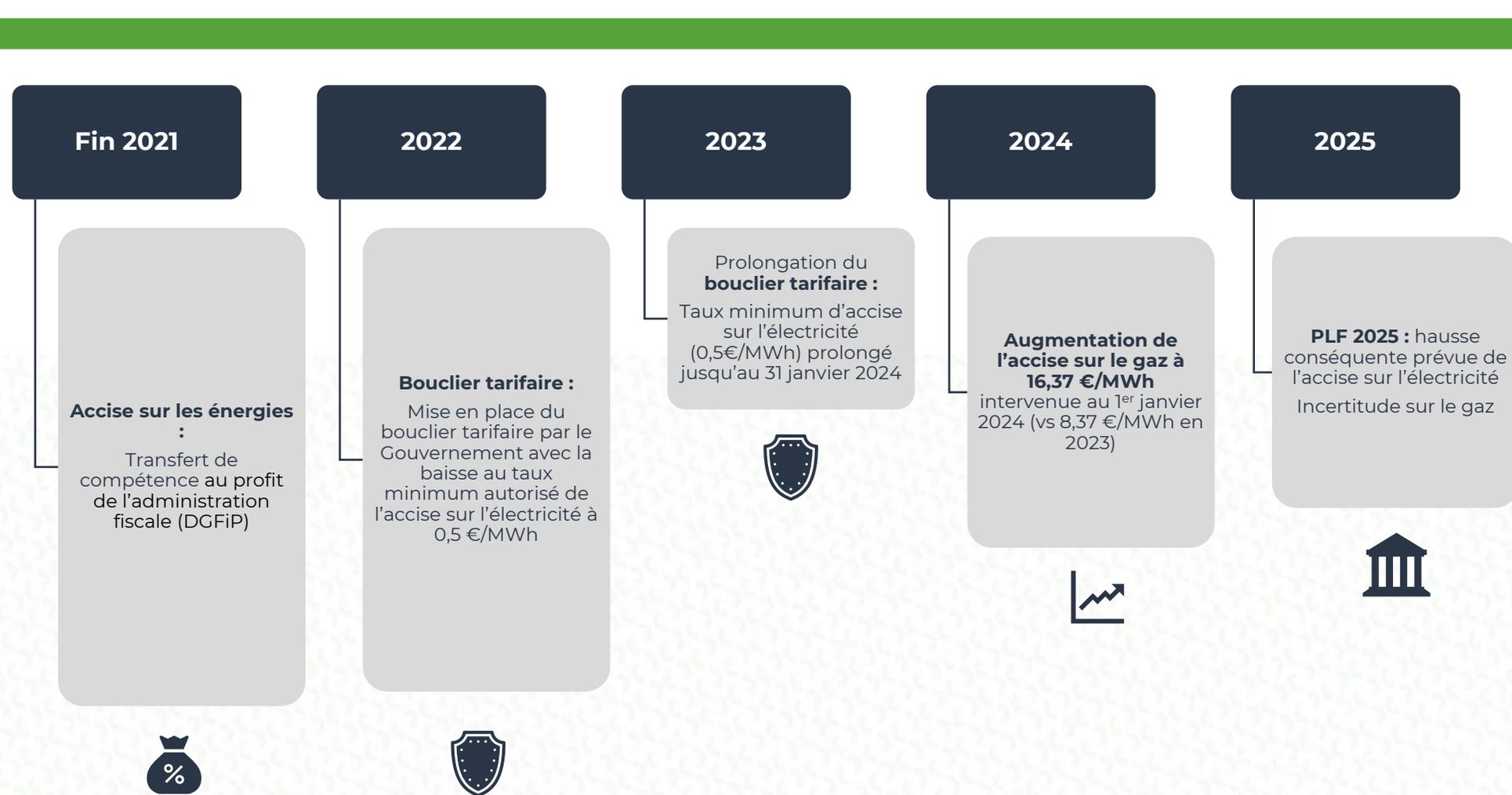
> Evolution du taux normal d'accise sur le gaz depuis 2020 (€/MWh)





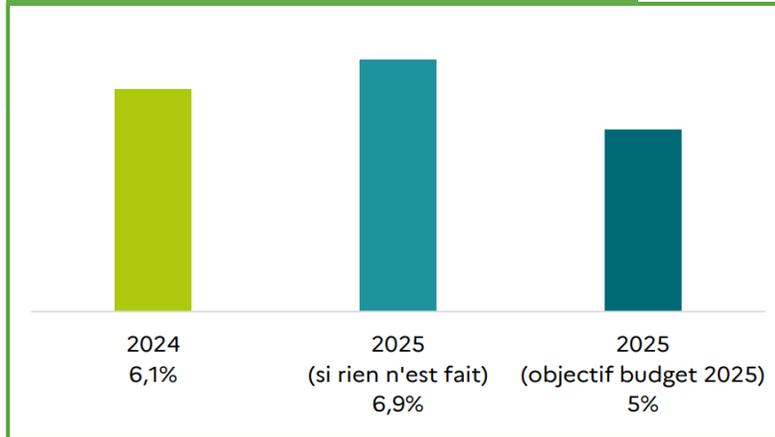
Récentes évolutions
& actualités en lien
avec le projet de loi
de finances (PLF)
2025

Taxes énergétiques : les principales évolutions depuis 2021



PLF 2025 : un budget marqué par de fortes hausses d'impôts

Prévisions du déficit public



Source : Graphique issu du PLF 2025

- La prévision initiale de déficit public pour 2024 s'établissait à **4,4%** (128 milliards d'euros)
- Le Gouvernement prévoit désormais un déficit à **6,1%** (180 milliards d'euros) soit un dérapage de **+52 milliards d'euros** pour 2024

Les raisons de ce dérapage :

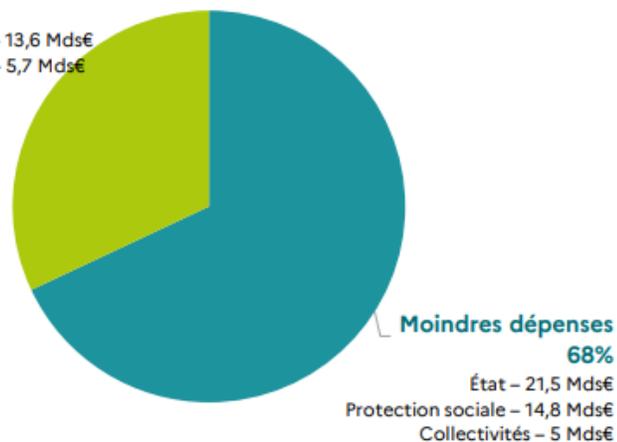
- Des recettes fiscales moins importantes que prévues : composition de la croissance économique, davantage tirée par les exportations que par la consommation intérieure, engendrant moins de rentrées de TVA
- Les dépenses des collectivités locales en forte hausse

PLF 2025 : un effort de 60 milliards €

Hausses de recettes

32%

Recettes entreprises – 13,6 Mds€
Recettes particuliers – 5,7 Mds€



Source : Graphique issu du PLF 2025

Mesures concernant la fiscalité énergétique :

Hausse de l'accise sur l'électricité

Le PLF prévoit une augmentation de 3 milliards des recettes de l'accise sur l'électricité

Un taux prévu entre **32 et 42 €/MWh**



Forte incertitude concernant une augmentation de **l'accise sur le gaz**



21 OCT
20 DÉC

GRANDES ÉTAPES DU CALENDRIER Examen parlementaire du PLF 2025

- Du lundi 21 octobre au jeudi 7 novembre 2024 : discussion de la première partie du PLF, consacrée aux recettes.
- Jeudi 7 novembre 2024 : début de l'examen de la seconde partie du PLF, dédiée aux dépenses, organisé autour de 18 thèmes majeurs comme la sécurité, l'éducation ou l'agriculture.
- Mardi 19 novembre 2024 : vote solennel sur l'ensemble du PLF.

En parallèle, l'examen du PLFSS débutera le 28 octobre 2024, avec un vote prévu le 5 novembre.

Après le passage à l'Assemblée, le PLF est transmis au Sénat pour une nouvelle lecture. La navette parlementaire entre les deux chambres s'achève autour du 21 décembre 2024. Le budget 2025 devra être promulgué par le président de la République et publié au Journal officiel au plus tard le 31 décembre 2024.

> Les taux d'accises définitifs seront connus et définis plus tard par arrêtés ministériels, pour une application à partir du 1er février 2025.

The background features a vertical gradient bar on the left side, transitioning from a bright green at the top to a darker green at the bottom. Overlapping this bar are several large, semi-transparent green circles of varying sizes, creating a layered, organic effect. The text is positioned on the right side of the image, set against a dark green background.

Solutions
pratiques pour
réduire votre
fiscalité
énergétique

OPTIMISATIONS :

TARIFS RÉDUITS



× EXONÉRATIONS

Une entreprise peut bénéficier d'un taux réduit d'accise de 0,5 €/MWh (en vigueur jusqu'au 31 janvier 2025) sur sa consommation d'électricité si elle remplit les conditions suivantes :

1) Avoir une **activité éligible**

2) Être une entreprise considérée comme « **grande consommatrice d'énergie** » (**électro-intensif**)

> **Le tarif réduit de 0,5 €/MWh** s'applique à l'ensemble de la consommation d'électricité de l'entreprise si le caractère industriel se justifie au niveau de l'entreprise

> Le taux réduit ne s'applique qu'aux consommations des sites ou installations lorsque le caractère industriel de l'entreprise n'est pas justifié au niveau global de l'entreprise

Soit une économie de 20€/MWh en 2024

Une entreprise peut être exonérée d'accise si elle utilise son électricité dans la cadre des usages suivants :

Les procédés métallurgiques, la réduction chimique et l'électrolyse

Les entreprises pour lesquels la valeur de l'électricité représente plus de la moitié du coût d'un produit

L'utilisation dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques

OPTIMISATIONS :

TARIFS RÉDUITS

Une entreprise peut bénéficier d'un taux réduit d'accise de 1,6 €/MWh sur sa consommation de gaz naturel si elle remplit les conditions suivantes :

1) Exercer une **activité éligible** exposée à un risque important de fuite de carbone

2) Être une entreprise considérée comme « **grande consommatrice d'énergie** » (**électro-intensif**)

> **Le tarif réduit de 1,6 €/MWh** s'applique aux quantités de gaz employées dans le process industriel éligible (hors chauffage)

> **Un taux réduit de 1,52 €/MWh** est destiné aux entreprises électro-intensives soumises au système européen de quotas d'émissions (SEQE)



ÉXONÉRATIONS

Une entreprise peut être exonérée d'accise si elle utilise son gaz naturel dans la cadre des usages suivants :

Les procédés métallurgiques, la réduction chimique et l'électrolyse

L'utilisation dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques

Soit une économie de près de 15€/MWh en 2024

The background features a vertical gradient from light green on the left to dark green on the right. Overlaid on this are several overlapping, semi-transparent circles of varying shades of green, creating a layered, organic effect.

EPSA :
notre valeur
ajoutée

Un accompagnement sur-mesure

17



Réunion de lancement et récolte des documents nécessaires à l'étude



Analyse de votre éligibilité (à partir de vos données financières et de votre consommation)



Remise de rapport



Mise en place de l'optimisation fiscale dès votre prochaine facture (gain de trésorerie)



Production des dossiers de remboursement et des pièces justificatives à tenir à disposition de l'administration fiscale



Assistance en cas de contrôle et prise en charge des frais d'avocats si nécessaire

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :

> **Site web** : www.epsa.com

> **Par mail** : abereziat@epsa.com / clegrand@epsa.com

The background is a vibrant green color, split vertically into two shades: a lighter, brighter green on the left and a darker, more muted green on the right. On the left side, there are three overlapping, semi-transparent circles of varying sizes, creating a layered effect. The text is positioned on the right side, centered vertically, and is written in a clean, white, sans-serif font.

Exemple d'accompagnement



CLIENT

Lieux
Béziers (34) et Izon (33)

Secteur d'activité
Collecte et traitement de déchets (recyclage de verres)

Consommation d'électricité
4 500 MWh



DONNÉES CLÉS

Taxes sur l'électricité payées

92 k€

Taxes sur l'électricité réellement dues

2 k€

Economies client

90k€/an

The background is split vertically. The left side features a bright green background with three overlapping, semi-transparent circles of varying shades of green, creating a layered effect. The right side is a solid, dark green color. The text 'À vos questions !' is centered in the dark green area.

À vos questions !